

## **Réponse du Transporteur à l'engagement 3**

(Demandé par l'AHQ-ARQ)



**Engagement 3**

(Demandé par Me Cadrin de l'AHQ-ARQ, 2019-12-06, notes sténo de l'audience du 6 décembre, volume 3, page 105)

Référence : B-0082, HQT-10, Document 1.4, page 4, réponse 1.1 tableau R1.1.

**Demande : Vérifier si Hydro-Québec TransÉnergie a fourni ses chiffres aux fins du tableau de l'ACÉ.**

**Réponse :**

**Les données du Transporteur relatives aux indicateur « AIF (Injuries per 200 000 hrs) » et « LTIF (Lost time injuries per 200 000 hrs) » sont comptabilisées au niveau d'Hydro-Québec. La participation au comité « OHS (Occupational Health and Safety) » de l'Association Canadienne de l'Électricité est assurée par Hydro-Québec, et non le Transporteur.**

**Cependant, le Transporteur confirme cependant que ses données relatives aux indicateurs AIF et LTIF ont été transmises à l'ACÉ pour les années 2017 et 2018. Le Transporteur ne gère pas, à son niveau, la poursuite ou non de la participation d'Hydro-Québec au comité OHS de l'ACÉ.**